

Sarlat, le 9 octobre 2024

Élections 2025 des membres de la Chambre d'agriculture Dordogne

Plus de 2,5 millions de personnes peuvent participer aux élections des Chambres d'agriculture, sous réserve d'être inscrites sur les listes électorales spécialement établies à cette occasion.

Pour prendre part au vote, qui se tiendra le 31 janvier 2025, chaque électeur doit auparavant s'assurer qu'il est bien inscrit sur la liste électorale de sa commune.

Les électeurs concernés par ce scrutin ont la possibilité de vérifier leur inscription sur les listes électorales affichées dans leur mairie.

La liste provisoire pour la commune de Sarlat est consultable dans le hall de l'Hôtel de ville jusqu'au 15 octobre 2024 inclus, aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements : Service Etat Civil - 05 53 31 53 48 ou 49